



***Plan de gestion du site classé du
Mont Saint Quentin***

Feuille de route 2016 - 2017



**URBICAND – Atelier de l'Isthme – A.
Lejeune architecte du patrimoine
Février 2016**

A1 – Organiser les travaux de défrichement avec des principes d'intervention communs

Principe général

L'objectif affiché dans le plan de gestion est de réaliser des éclaircissements / défrichements paysagers ciblés, dans le respect et en cohérence avec les enjeux écologiques traités dans le programme N2000 :

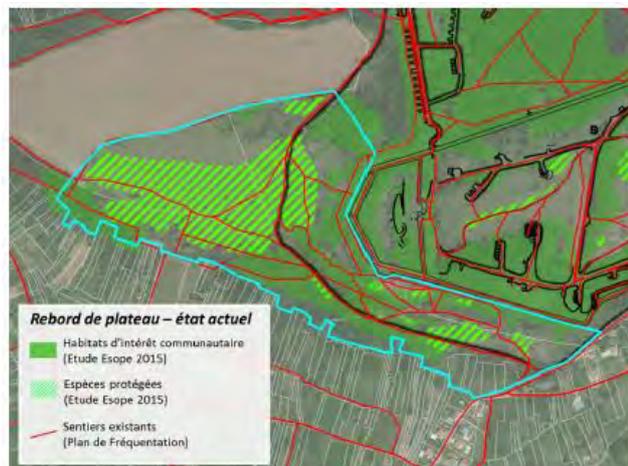
- 2 secteurs (emprises publiques, future propriété de Metz Métropole) sont identifiés sur les plateaux de Plappeville et Lorry, d'ores et déjà identifiés dans le programme N2000
- 1 secteur (emprise publique) est identifié sur le rebord de plateau du Mont Saint Quentin, sur lequel une réflexion approfondie d'opportunité doit être menée avec N2000
- Des parcelles ciblées (emprises privées majoritaires) sont identifiées sur le coteau du St Quentin et dans le vallon de Lessy (ouverture de points de vue ciblés), pour lesquelles les enjeux de défrichement pourront être traités en lien avec l'animation foncière (fiche A3)

L'intervention sur ces zones sensibles nécessite une réflexion approfondie pour bien intégrer les enjeux liés à la préservation des espaces naturels. Cette réflexion n'est pas nécessaire systématiquement en-dehors des espaces sensibles, où les travaux de défrichement pourront démarrer plus rapidement (intérieur des douves par exemple).

Priorités opérationnelles 2016-2017

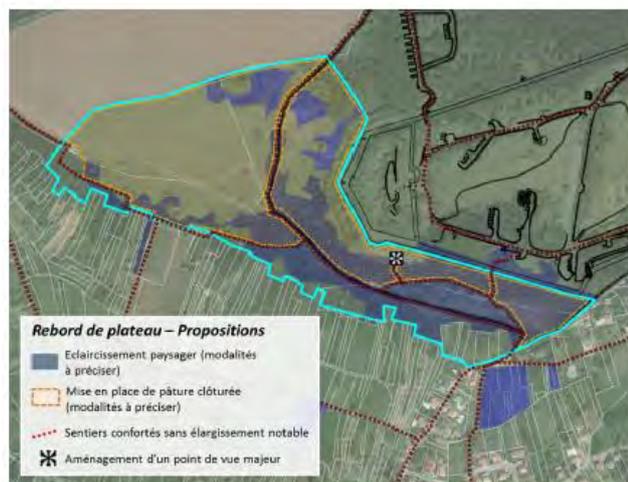
ETUDES :

- ✓ Précision des conditions de défrichement (suppression des pins noirs) dans le secteur du fort de Plappeville (interne, en lien étroit avec l'animateur N2000)
- ✓ Approfondissement de l'opportunité et des conditions de réalisation du dégagement paysager sur le rebord de plateau (interne, en lien étroit avec l'animateur N2000)



TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Défrichement sur le plateau de Lorry (déjà prévu pour l'automne 2016)
- ✓ Suppression des pins noirs dans le secteur du fort de Plappeville (prévu dans le DOCOB)
- ✓ Dégagements / éclaircissements paysagers sur le secteur du rebord de plateau (préparation pour 2018)



GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe pérenne : Approfondissement des conditions de défrichement et réflexion sur les opportunités d'aménagement, avec une

approche zoomée par secteur et un regard transversal (paysages / sécurité / pastoralisme / sécurité) – puis suivi des travaux et de la gestion des espaces
MM, DREAL, Animateur N2000 – les réunions proposées ci-après sont communes avec celles de la fiche A2 (même groupe focus) – Une partie des réunions devra intégrer des visites de site (réunions « sur place »)

	2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Précision de l'opportunité d'aménagement du rebord de plateau - approche transversale						*		*																
Approfondissement des conditions de défrichement / dégagement paysager et de mise en pâture								*	*															
Travaux de défrichements / dégagement paysager							Travaux secteur Lorry (en lien avec aménagement de clôtures et du fort)					*	Autorisations secteur Plappeville					*	Travaux secteur Plappeville					
	* Réunion des groupes "focus"																							

Mode opératoire

Pilote : Metz Métropole (pôle planification pour l'animation du plan de gestion et l'acquisition des emprises militaires, et pôle environnement et développement durable pour l'animation du DOCOB)

Partenaires de premier niveau : DREAL

Partenaires de second niveau : /

Modalités :

- ✓ 1 groupe pérenne pour étudier finement les opportunités d'aménagement et les conditions de défrichement / dégagement paysager, à l'image des réflexions menées sur le plateau de Lorry, et pour suivre les travaux et la gestion future des espaces (entretien mécanique, pastoralisme)
- ✓ Montage des dossiers d'autorisation en site classé (délai de 6 mois), en interne avec l'appui de la DREAL (cf. travail réalisé pour le secteur de Lorry)

Coût

- ✓ Enveloppe de 50 k€ HT réservée sur les trois secteurs – à préciser en fonction de la consultation des entreprises en phase travaux et en fonction du niveau de prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB

Lien avec les autres fiches action

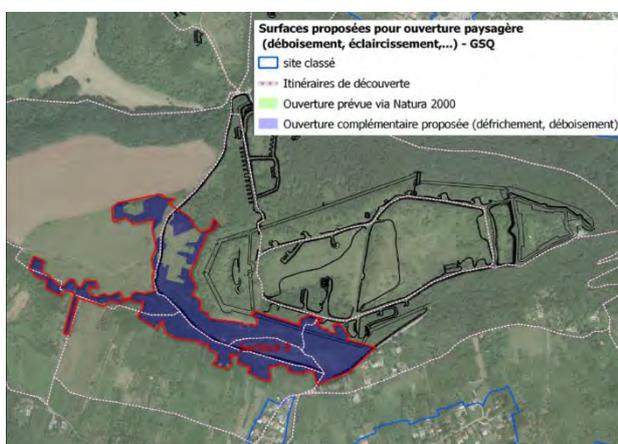
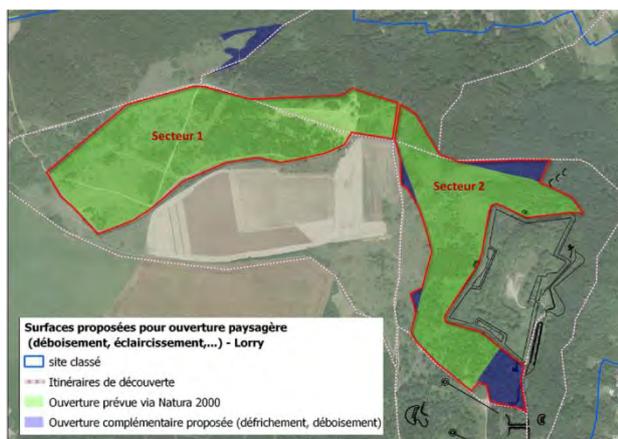
- ✓ Lien fort avec la fiche A2 qui concerne la mise en place de pâtures clôturées sur les 3 secteurs
- ✓ Lien avec la fiche A3 et la fiche B2 et l'animation foncière pour l'ouverture des points de vue des parcelles sur le coteau
- ✓ Lien avec la fiche B1 concernant l'organisation des itinéraires de découverte (la gestion transversale des 3 secteurs permettra de limiter les circulations diffuses) et la mise en place de la passerelle
- ✓ Lien avec la fiche B3 concernant l'aménagement des points de vue
- ✓ Lien avec les fiches du bloc C concernant les travaux sur les forts et le défrichement à l'intérieur des douves

A2 – Gérer les espaces pour maintenir l'ouverture des milieux et donner à voir le site

Principe général

L'objectif affiché dans le plan de gestion est de mettre en place un entretien des espaces ouverts, via la mise en place de pâtures clôturées (qui permettent en outre de réguler les circulations diffuses et de sécuriser le site) et un entretien mécanique complémentaire :

- Les 3 principaux secteurs (emprises publiques, future propriété de Metz Métropole) de la fiche A1 sont concernés
- Un secteur est identifié dans le cadre du programme N2000 au sein du Groupe Saint Quentin
- Deux secteurs complémentaires sont proposés pour la mise en pâture : la friche de Quoity et les abords de la forêt communale de Lessy (cf. cartographies du rapport détaillé)



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Précision des conditions de mise en place de pastoralisme : plans de charge, modalités de pâture (interne, en lien étroit avec l'animateur N2000)
- ✓ Analyse comparative des options pour le pastoralisme (prestation, mise à disposition...) et identification des porteurs de projets

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Mise en place des clôtures à l'intérieur des forts avant défrichement sur le Groupe Saint Quentin
- ✓ Mise en place des espaces clôturés (clôtures) au fil des défrichements / dégagements paysagers réalisés (fiche A1) – 2 tranches possibles :
 - o Fin 2016 (octobre novembre) : Mise en place au sein du Groupe Fortifié, au niveau de la forêt communale de Lessy et de la fiche du Quoity
 - o Fin 2017 (suite défrichements) : Mise en place sur le secteur de Lorry et sur le secteur de Plappeville (dans le cadre de Natura2000)
- ✓ Entretien mécanique complémentaire tous les 2 ans

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe pérenne : Approfondissement des conditions de mise en pâture de l'ensemble des espaces

concernés, au fil des défrichements / dégagements paysagers réalisés (fiche A1)
MM, DREAL, Animateur N2000 – les réunions proposées ci-après sont communes avec celles de la fiche A2
(même groupe focus)

	2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Précision de l'opportunité d'aménagement du rebord de plateau - approche transversale (fiche A1)			*				*																	
Mise en place des pâtures clôturées			Préparation et dossiers d'autorisation intérieur Groupe SQ, forêt communale de Lessy, friche du Quoily				Travaux				Préparation et dossiers d'autorisation autres secteurs				Travaux secteurs Lorry et Plappeville									
			*				*				*				*									
	* Réunion des groupes "focus"																							

Mode opératoire

Pilote : Metz Métropole (pôle planification pour l'animation du plan de gestion et l'acquisition des emprises militaires, et pôle environnement et développement durable pour l'animation du DOCOB), Chambre d'agriculture

Partenaires de premier niveau : DREAL

Partenaires de second niveau : Syndicats agricoles (ovins en particulier), chambre d'agriculture (pour identification des porteurs de projets)

Modalités :

- ✓ 1 groupe pérenne pour étudier finement les opportunités d'aménagement et les conditions d'implantation des pâtures clôturées au sein du site N2000, en lien direct avec les dégagements paysagers (réflexion transversale), et pour suivre les travaux et la gestion future des espaces (entretien mécanique, pastoralisme) – même groupe que pour la fiche A1
- ✓ Montage des dossiers préparatoires en interne avec l'appui de la DREAL – dossiers communs à privilégier pour défrichage et implantation des clôtures
- ✓ Contacts directs pour l'identification des prestataires / intervenants pastoraux

Coût

- ✓ Enveloppe de 40 k€ HT réservée pour la mise en place des pâtures clôturées – 1^{ère} tranche fin 2016 et 2^{de} tranche fin 2017 (dans le cadre de Natura2000)

Lien avec les autres fiches action

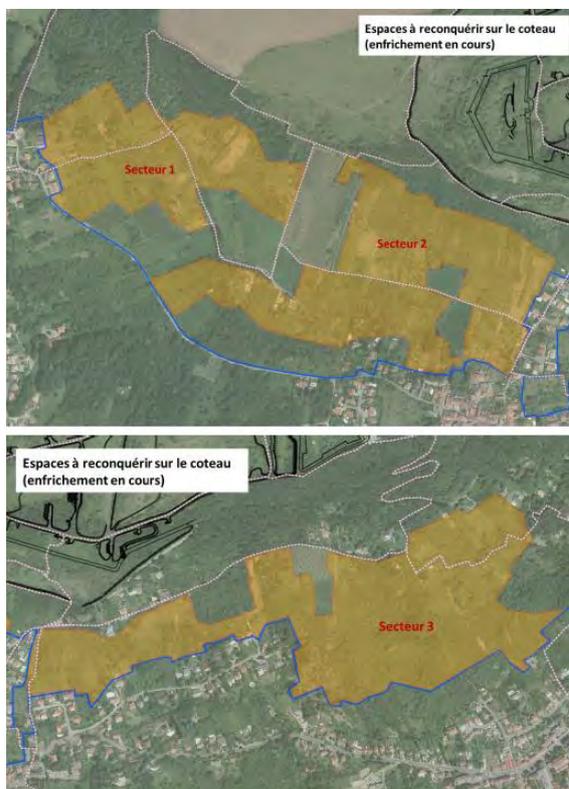
- ✓ Lien fort avec la fiche A1 qui concerne les dégagements paysagers (pâturage = une des solutions d'entretien des espaces ouverts)
- ✓ Lien fort avec les fiches C1 à C4 pour la sécurisation des ouvrages militaires (pâturage = une des solutions pour sécuriser les abords des ouvrages militaires)

A3 – Reconquérir les coteaux agricoles : actions de développement économique et d'aménagement agricole en lien avec le PAEN

Principe général

L'objectif affiché dans le plan de gestion est double :

- Engager une réflexion concertée pour le développement de la politique d'animation foncière sur le site, en continuité avec les travaux du Conseil Départemental (PAEN), et en s'appuyant sur la stratégie de développement de l'agriculture périurbaine, en cours de définition avec le Conseil Départemental
- Accompagner le développement des projets agricoles sur le terrain



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Mise en place d'une convention partenariale « élargie » pour l'animation foncière en impliquant MM, le Conseil Départemental, les communes, la SAFER, en cohérence avec les réflexions en cours relatives au développement de l'agrobiopole à l'échelle de l'agglomération (élargissement de la compétence économique de l'agglomération en lien avec la loi Notre et le projet de passage en Communauté Urbaine prévu en 2018)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ /

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe pérenne : Mise en place de la convention élargie d'animation foncière, et mise en œuvre MM, DREAL, Conseil Départemental, SAFER, communes – même groupe que pour fiche A4 et A5

	2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Mise en place d'une convention d'animation foncière + sensibilisation des porteurs de projets																								
	* Réunion des groupes "focus"																							

Mode opératoire

Pilote : Metz Métropole, DREAL (pour le diagnostic des baux et le volet « qualité des pratiques »)

Partenaires de premier niveau : DREAL, Conseil Départemental, SAFER, Communes

Partenaires de second niveau : Syndicats agricoles & viticoles, chambre d'agriculture, CRPF (pour identification des porteurs de projets)

Modalités :

- ✓ 1 groupe pérenne pour mettre en place une convention élargie d'animation foncière, pour la mettre en œuvre, et pour suivre / impulser le développement des projets agricoles sur le coteau
- ✓ Contacts directs et appels à projets pour l'identification des porteurs de projets

Coût

- ✓ Enveloppe de 15 k€ HT / an (à partir de 2017) pour les acquisitions foncières et le soutien aux projets agricoles

Lien avec les autres fiches action

- ✓ Lien avec la fiche A1 (défrichements) et avec la fiche B2 (aménagement de points de vue) concernant le maintien de points de vue ouverts / la réouverture de points de vue sur le coteau

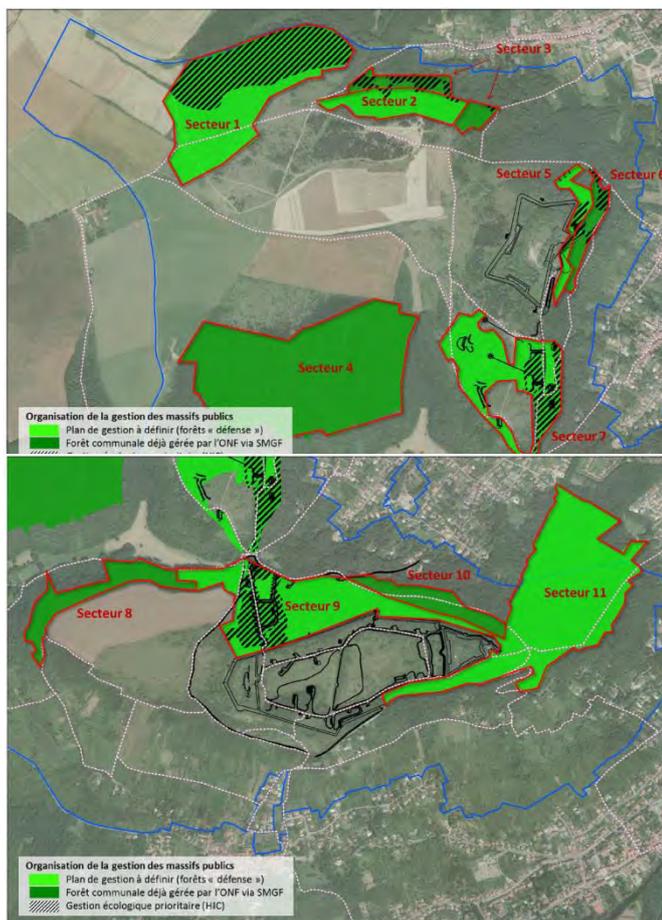
A4 – Coordonner la gestion forestière et les activités de chasse

Principe général

L'objectif affiché dans le plan de gestion est de mettre en place des outils de gestion forestière :

- Plan simple de gestion pour les forêts « défense », à mettre en place rapidement sans attendre l'acquisition
- Animation foncière pour structurer progressivement la gestion des forêts privées.

Concernant la chasse, l'objectif est de mettre en place un bail de chasse sur les emprises militaires, dès leur acquisition, en informant les locataires communaux et le locataire actuel des emprises (Société Militaire de Chasse de Metz).



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Elaboration d'un plan simple de gestion des forêts « défense » (externalisé)
- ✓ Elaboration d'un bail de chasse sur les emprises militaires (interne)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Dossiers d'autorisation pour les travaux forestiers (autorisations spéciales et évaluations d'incidences)
- ✓ Premiers travaux d'amélioration des dessertes forestières et travaux de gestion en déclinaison du plan de gestion des forêts « défense »

GOUVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe pérenne : Mise en place et suivi d'un plan d'animation foncière en partenariat avec la SAFER (même groupe que pour fiche A3 et A5)
MM, DREAL, Communes, Conseil Départemental, SAFER
- ✓ Groupe exceptionnel :
 - Elaboration du plan simple de gestion des forêts « défense » en lien avec la Défense (pour travailler sans attendre l'acquisition)

A5 – Orienter les pratiques agricoles (en lien avec l'élaboration d'un cahier de recommandations – cf. fiche B5)

Principe général

L'objectif affiché dans le plan de gestion est d'utiliser les outils existants (PLU, baux environnementaux, sensibilisation directe) pour conditionner ou orienter les pratiques agricoles vers un respect optimal des intérêts écologiques et paysagers sur le site.

Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Bilan des baux agricoles et des opportunités / possibilités de renforcement de leurs critères environnementaux et paysagers (en interne ou externalisé à la chambre d'agriculture, en lien avec le bilan des baux de chasse et la gestion forestière)
- ✓ Réflexion approfondie sur les conditions d'implantation des bâtiments agricoles sur le site

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ /

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe exceptionnel : définition des conditions d'implantation des bâtiments agricoles sur le site
MM, DREAL, DDT, STAP, Conseil Départemental

	2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Bilan des baux agricoles																								
Réflexion sur les modalités d'implantation de bâtiments agricoles (intégré dans le cahier de recommandations - fiche B5)				*		*			*															
Sensibilisation des porteurs de projet (via animation foncière)																								
	* Réunion des groupes "focus"																							

Mode opératoire

Pilote : DREAL (pour le volet qualitatif et l'élaboration du cahier de recommandations), Metz Métropole

Partenaires de premier niveau : DREAL, Conseil Départemental, SAFER, Communes

Partenaires de second niveau : DDT, STAP, syndicats agricoles et chambre d'agriculture

Modalités :

- ✓ 1 groupe exceptionnel pour définir les conditions d'implantation des bâtiments agricoles sur le site = le groupe de suivi du cahier de recommandations (fiche B5)

Coût

- ✓ /

Lien avec les autres fiches action

- ✓ Lien fort avec la fiche A3 – l'objectif est que la sensibilisation des porteurs de projets agricoles passe par le groupe pérenne sur l'animation foncière
- ✓ Lien avec la fiche B5 → définition des modalités d'implantation des bâtiments agricoles en s'appuyant sur le cahier de recommandations

BILAN OPERATIONNEL BLOC A

ETUDES :

- ✓ Précision de l'opportunité et des conditions de défrichement (interne, en lien étroit avec l'animateur N2000) dans le secteur du fort de Plappeville et sur le rebord de plateau
- ✓ Précision des conditions de mise en place de pastoralisme : plans de charge, modalités de pâture (interne, en lien étroit avec l'animateur N2000)
- ✓ Analyse comparative des options pour le pastoralisme (prestation, mise à disposition...) et identification des porteurs de projets (interne)
- ✓ Mise en place d'une convention partenariale « élargie » pour l'animation foncière, avec la SAFER et en lien avec le Conseil Départemental et les communes
- ✓ Bilan des baux agricoles (interne)
- ✓ Réflexion approfondie sur les conditions d'implantation des bâtiments agricoles sur le site (dans le cadre du cahier de recommandations fiche B5)
- ✓ Elaboration d'un plan de gestion des forêts « défense » (externalisé)
- ✓ Bilan des baux de chasse et élaboration d'un bail de chasse sur les emprises militaires (interne, avec l'EPFL)

TRAVAUX :

- ✓ Défrichement sur le plateau de Lorry (déjà prévu pour l'automne 2016)
- ✓ Suppression des pins noirs dans le secteur du fort de Plappeville (prévu dans le DOCOB)
- ✓ Mise en place des espaces clôturés (clôtures) – 2 tranches possibles :
 - 2016 : Mise en place au sein du Groupe Fortifié, au niveau de la forêt communale de Lessy et de la fiche du Quoily
 - Fin 2017 (suite défrichements) : Mise en place sur les secteurs de Lorry et de Plappeville
- ✓ Entretien mécanique complémentaire tous les 2 ans
- ✓ Travaux forestiers suite à l'élaboration du plan de gestion des forêts « défense »

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ **Groupe pérenne 1 :** MM, DREAL, Animateur N2000
 - Approfondissement des conditions de défrichement et réflexion sur les opportunités d'aménagement, avec une approche zoomée par secteur et un regard transversal (paysages / sécurité / pastoralisme / sécurité)
 - Approfondissement des conditions de mise en pâture de l'ensemble des espaces concernés, au fil des défrichements / dégagements paysagers
 - Définition des conditions d'aménagement des itinéraires et points de vue (bloc B) sur les secteurs à enjeux écologique
- ✓ **Groupe pérenne 2 :** MM, DREAL, Communes, Conseil Départemental, SAFER
 - Mise en place et suivi d'un plan d'animation foncière en partenariat avec la SAFER
 - Organisation de la sensibilisation des porteurs de projets agricoles
 - Bilan des baux agricoles
- ✓ **Groupe exceptionnel 1 :** EPFL, MM, DREAL, Communes, Défense, ONF, SM Val de Metz, locataires de chasse
 - Elaboration du plan de gestion des forêts « défense » en lien avec le SM des Forêts du Val de Metz et avec la Défense (pour travailler sans attendre l'acquisition)

- Bilan des baux de chasse et élaboration du bail de chasse en lien avec les locataires et la Défense (pour travailler sans attendre l'acquisition)
- ✓ **Groupe exceptionnel 2 : MM, DREAL, DDT, STAP, Conseil Départemental**
 - définition des conditions d'implantation des bâtiments agricoles sur le site, en lien avec l'élaboration du cahier de recommandations (même groupe que pour la fiche B5)

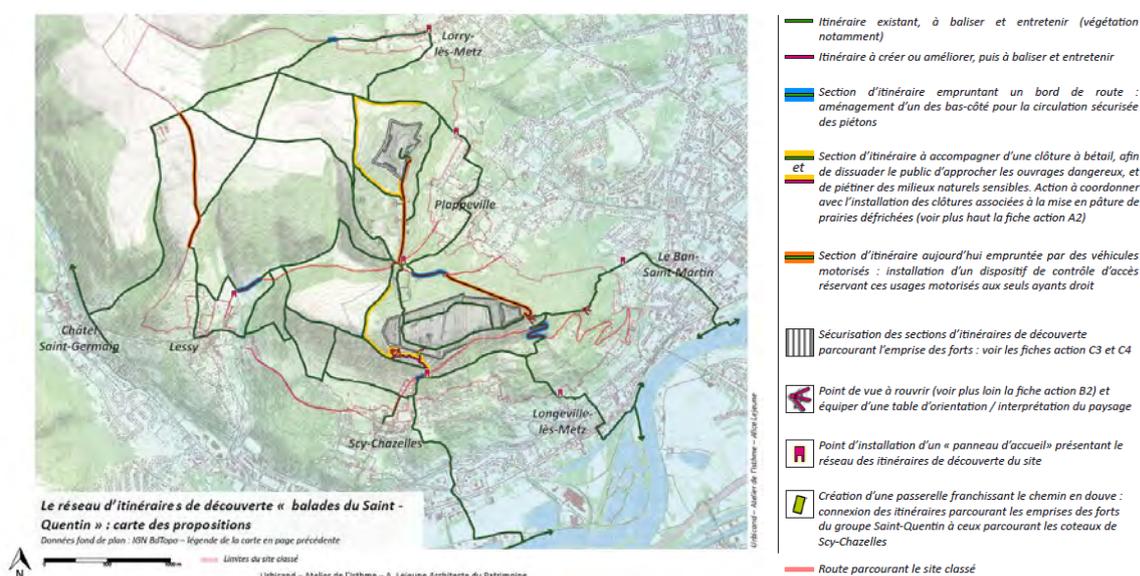
Calendrier opérationnel :

	2016												2017															
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
Précision de l'opportunité d'aménagement du rebord de plateau - approche transversale						*			*																			
Approfondissement des conditions de défrichement / dégagement paysager et de mise en pâture											*	*																
Travaux de défrichements / dégagement paysager								Travaux secteur Lorry					*	Autorisations secteur Plappeville					*	Travaux secteur Plappeville								
Mise en place des pâtures clôturées						Préparation et dossiers d'autorisation intérieur Groupe SQ, forêt communale de Lessy, friche du Quoilly					*	Travaux					*	Préparation et dossiers d'autorisation autres secteurs					*	Travaux secteurs Lorry et Plappeville				
Mise en place d'une convention d'animation foncière + sensibilisation des porteurs de projets																		*	*		*	Mise en oeuvre de l'animation foncière						
Bilan des baux agricoles																												
Réflexion sur les modalités d'implantation de bâtiments agricoles (intégré dans le cahier de recommandations - fiche B5)					*		*				*																	
Elaboration du plan de gestion des forêts "défense"						*		Elaboration PSG					*								préparation / traitement des demandes d'autorisation					Premiers travaux		
Elaboration du bail de chasse des forêts "défense"																												
	* Réunion des groupes "focus"																											

B1 – Aménager le réseau d'itinéraires de découverte « Balades du Saint Quentin »

Principe général

L'objectif affiché dans le plan de gestion est de consolider et de promouvoir un réseau d'itinéraires de découverte sur le site, via un balisage adapté et des outils de communication. Cette organisation, qui s'appuiera sur les itinéraires existants sans aménagements lourds, permettra de mieux canaliser les flux, d'améliorer la sécurité pour les usagers, de limiter les impacts des cheminements « diffus » sur les milieux naturels.



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Finalisation du Plan de Fréquentation et validation définitive de la carte des itinéraires de découverte, en lien avec les associations de randonnées & prestataires des balades nature (interne, en lien avec l'animateur N2000)
- ✓ Etude de conception balisage / signalétique / petit mobilier / traitement de points noirs paysagers, avec une approche croisée → sécurisation des usagers, médiation des patrimoines, intégration paysagère et écologique des éléments mis en place (externalisé avec BE spécialisé)
- ✓ Définition des conditions d'entretien des sentiers (interne, en lien avec les associations de randonnée)
- ✓ Etude d'opportunité pour la mise en place d'une « Balade Nature » sur le Saint Quentin, et pour son inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Mise en place d'éléments d'information temporaires (interdiction / prévention des dangers) – pris en compte dans le bloc C
- ✓ Travaux légers d'aménagement des sentiers (sécurisation, traitement de points noirs – sans aménagements lourds), parallèlement aux autres travaux (lors des travaux sur les forts, la mise en place de clôtures, l'aménagement du Col de Lessy,...)

- ✓ Mise en place du balisage définitif et des panneaux d'accueil / information (mise en place prioritaire d'un panneau de présentation du projet)

GOUVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe exceptionnel : validation des itinéraires, définition des conditions d'entretien, pilotage de l'étude de conception
MM, DREAL, EPFL, communes, associations de randonnée

	2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Validation définitive des itinéraires, conception de la stratégie de balisage et d'aménagement, mise en oeuvre			Validation itinéraires + définition des conditions d'entretien						Consultation				Etude			Autorisation spéciale "groupée"				Travaux (1ere phase)				
			*		*			*			*		*	*			*			*		*		
	* Réunion des groupes "focus"																							

Mode opératoire

Pilote : Metz Métropole

Partenaires de premier niveau : DREAL, EPFL, communes

Partenaires de second niveau : associations de randonnée, Aventure Mont Saint Quentin

Modalités :

- ✓ 1 groupe exceptionnel pour suivre la mise en place progressive des itinéraires et l'étude de conception (8 rencontres prévues en 2 ans)
- ✓ Etude de conception externalisée

Coût

- ✓ Etude conception = 20 k€ HT
- ✓ Travaux de signalétique, petit mobilier, traitement de sentiers = 45 k€ HT

Lien avec les autres fiches action

- ✓ Lien fort avec les fiches A1 et A2 – les dégagements paysagers et la mise en place de pâtures clôturées sont indissociables de l'aménagement et de la sécurisation des itinéraires de découverte
- ✓ Lien avec la fiche B2 sur l'aménagement des points de vue majeurs (localisés sur les itinéraires)

B2 – Réouvrir et aménager des points de vue remarquables

Principe général

L'objectif du plan de gestion est de maintenir ouverts et de donner à voir des points de vue sur le site, sur la vallée de la Moselle, sur les plateaux lorrains et sur Metz, dans un contexte où l'enfrichement ferme de nombreux points de vue. Il s'agira, concrètement :

- D'aménager de manière légère (petit mobilier) 2 à 3 points de vue « remarquables »
- De maintenir des vues par des dégagements paysagers, sans aménagements mobiliers, notamment sur le coteau et le rebord de plateau du St Quentin. Ce second point est traité via la fiche A1 (dégagements sur les emprises militaires), la fiche A3 (via l'animation foncière sur le coteau), la fiche B4 (le long de la route touristique).

v2. Repérage des surfaces à déboiser (propositions) aux abords de la tour Bismarck



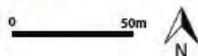
 Point de vue vers le centre de Metz à rouvrir et équiper potentiellement d'une table d'orientation / interprétation

 Surface à déboiser et maintenir ouverte (prairie ou taillis bas) afin de rouvrir le point de vue (surface : environ 0,6 Ha)

 Tour Bismarck : nettoyage des maçonneries (graffitis) et mise en lumière nocturne (perception depuis l'Esplanade de Metz, l'A31, etc.)

 Itinéraire de découverte (Balades du Saint-Quentin)

 Route touristique



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Arbitrage sur les 2 ou 3 points de vue remarquables à aménager (interne)
- ✓ Etude conception pour définir les conditions d'aménagement (même étude que pour fiche B1), en intégrant les enjeux liés aux procédures d'autorisation (pour permettre une intervention rapide)
- ✓ Définition des modalités de retraitement de la tour Bismarck (externalisé)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Aménagement de la tour Bismarck et du point de vue associé
- ✓ Aménagement d'un ou deux autres points de vue remarquables prioritaires (plus léger, en lien étroit avec le balisage de la fiche B1), à étudier finement avec les services qui délivrent les autorisations pour limiter les impacts en termes de procédures administratives

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe exceptionnel : Définition des conditions d'aménagement de la tour Bismark
MM, DREAL, communes
- ✓ Groupe exceptionnel : arbitrage sur les points de vue remarquables prioritaires, suivi de l'étude conception
MM, DREAL, EPFL, communes, associations de randonnée – groupe commun avec fiche B1

	2016												2017																
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
Aménagement léger d'un ou deux points de vue remarquables (hors tour Bismark, intégré à B1)			Validation itinéraires + définition des conditions d'entretien					Consultation					Etude					Autorisation spéciale "groupée"					Travaux (1ere phase)						
			*		*			*		*		*		*		*		*		*		*		*					
Aménagement de la tour Bismark								Consultation + scenarios d'aménagement		*		*		Etude de maîtrise d'oeuvre		*		*		Autorisation spéciale		*		*		Travaux			
			*	Réunion des groupes "focus"																									

Mode opératoire

Pilote : Metz Métropole

Partenaires de premier niveau : DREAL, EPFL, communes

Partenaires de second niveau : associations de randonnée

Modalités :

- ✓ 1 groupe exceptionnel restreint pour définir les conditions d'aménagement de la Tour Bismark (4 rencontres)
- ✓ 1 groupe exceptionnel pour suivre l'aménagement des vues en lien avec les itinéraires de découverte (même groupe que pour la fiche B1)
- ✓ Etude externalisée pour définir les conditions d'aménagement de la Tour Bismark

Coût

- ✓ Déboisements ciblés (Bismark, tour Hertzienne éventuellement) = 25 k€
- ✓ Aménagement de la tour = 25 k€
- ✓ Aménagement des autres points de vue = inclus dans la fiche B1

Lien avec les autres fiches action

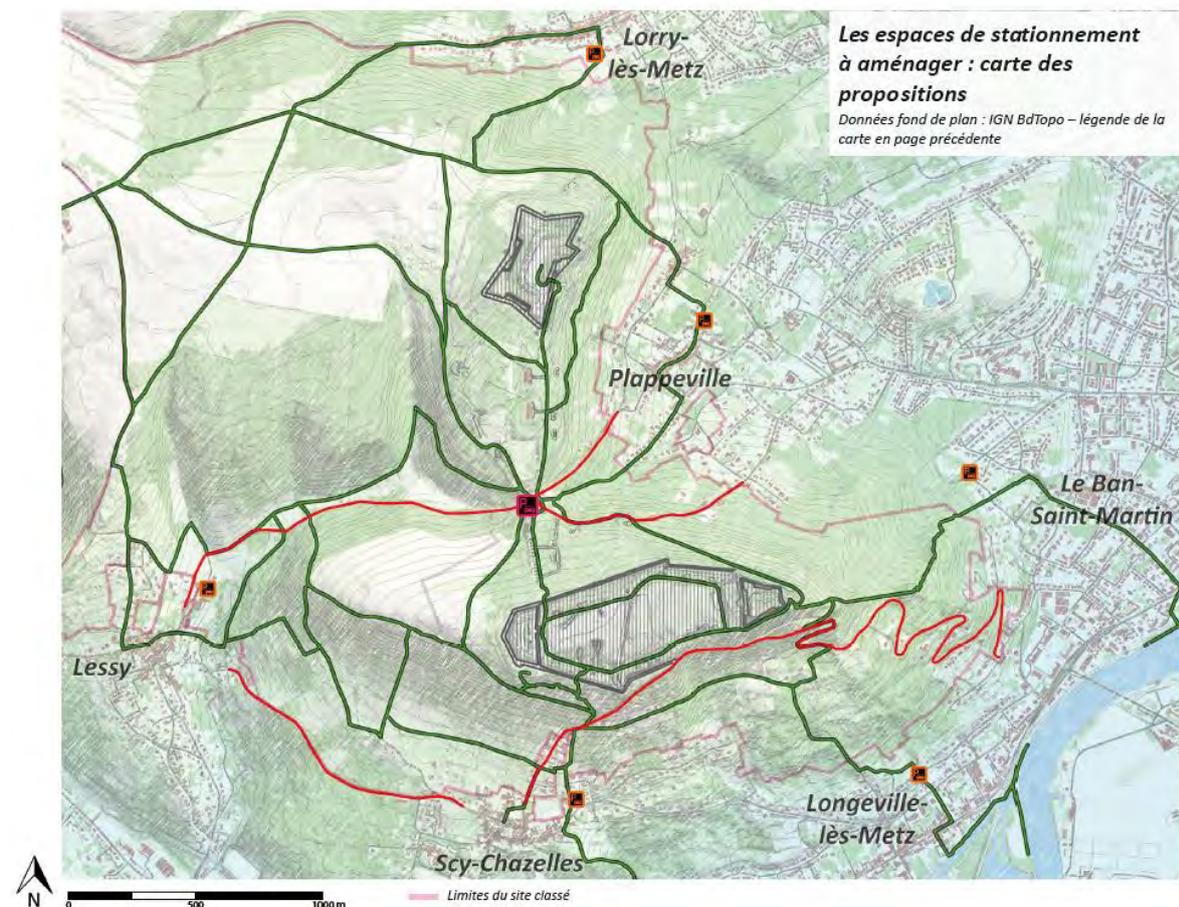
- ✓ Lien fort avec la fiche B1 → les points de vue aménagés sont à mettre en cohérence avec les itinéraires de découverte
- ✓ Lien fort avec les fiches A1 et A2 – les dégagements paysagers et la mise en place de pâtures clôturées sont indissociables du maintien de l'ouverture des points de vue)
- ✓ Lien avec la fiche A3 → l'ouverture de points de vue sur le coteau sera traitée via la reconquête agricole et l'animation foncière
- ✓ Lien avec la fiche A4 → l'aménagement de la route touristique inclut l'ouverture de points de vue

B3 – Aménager des espaces de stationnement

Principe général

L'objectif du plan de gestion est, à moyen terme, de faciliter les conditions de stationnement sur et à proximité du site (dans les villages).

Il s'agit, en particulier, de travailler à l'aménagement du Col de Lessy pour maintenir une capacité d'accueil tout en retravaillant la qualité paysagère de cet espace stratégique.



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Précision des modalités de réaménagement du col de Lessy (étude préalable + étude de maîtrise d'œuvre avec un paysagiste opérationnel)
- ✓ Etude d'opportunité sur le développement d'un sentier depuis le centre-ville de Metz
- ✓ Bilan approfondi des capacités de stationnement dans les villages (étude interne avec enquête auprès des communes, ou réalisation par l'AGURAM dans le cadre d'une convention partenariale)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Travaux d'aménagement du Col de Lessy (aménagement léger) → pas avant 2018

GOUVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe exceptionnel : Suivi de l'étude et des travaux d'aménagement du Col de Lessy
MM, DREAL, communes, EPFL

	2016												2017													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Bilan stationnement, études et travaux d'aménagement du Col de Lessy							Bilan des capacités de stationnement						Consultation + scenarios d'aménagement						Etude de maîtrise d'oeuvre		Autorisation spéciale					
													*			*			*			*				
	* Réunion des groupes "focus"																									

Mode opératoire

Pilote : Metz Métropole

Partenaires de premier niveau : DREAL, communes

Partenaires de second niveau : EPFL

Modalités :

- ✓ 1 groupe exceptionnel restreint pour suivre l'étude et les travaux d'aménagement du Col de Lessy
- ✓ Etude externalisée avec un paysagiste opérationnel

Coût

- ✓ Aménagement du Col de Lessy (étude + travaux) = enveloppe réservée de 50 k€

Lien avec les autres fiches action

- ✓ Lien avec la fiche B1 et B2 pour l'aménagement du Col de Lessy → c'est un point de départ de nombreux itinéraires, et un lieu où plusieurs points de vue sont recensés

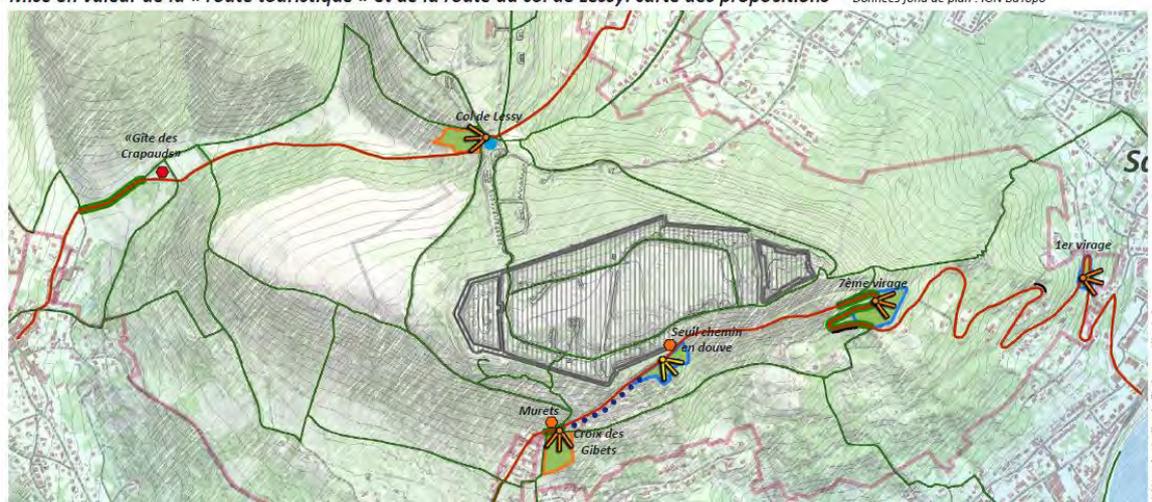
B4 – Mettre en valeur la « route touristique » et la route du Col de Lessy

Principe général

L'objectif du plan de gestion est, à moyen terme, d'améliorer l'aménagement :

- de la route touristique (sécurisation, dégagement de points de vue, aménagement d'itinéraires en usages partagés)
- de la route du Col de Lessy (aménagement du Col et intégration paysagère du gîte des crapauds).

Mise en valeur de la « route touristique » et de la route du col de Lessy: carte des propositions - Données fond de plan : IGN BdTopo



 Routes de découverte du site classé	 Point de vue dominant à rouvrir depuis les routes	 Petits édifices à mettre en valeur (dégagement de la végétation qui les masque, etc.) : murets de pierre sèche, porte d'accès au groupe Saint-Quentin depuis la route touristique.
 Itinéraire doux de découverte du site (Balades du Saint-Quentin)	 Point de vue dominant à maintenir depuis les routes	 « Gîte des Crapauds » : accompagnement végétal à créer (et amélioration de l'aspect des façades, le cas échéant)
 Circulation piétonne à aménager en bord de route, afin d'assurer la continuité d'un itinéraire « Balades du Saint-Quentin »	 Terrains publics à débarrasser, afin de dégager des vues depuis les routes	 Espace de stationnement au sommet du col : amélioration de l'intégration paysagère (suppression ou requalification : voir la fiche B3)
 Glissière de sécurité métallique, à remplacer par une glissière en bois (ou si possible supprimer)	 Terrains privés à (si possible) débarrasser et maintenir ouverts, afin de dégager des vues depuis les routes	
	 Linéaire de réseaux aériens à enfouir (à long terme, après 2020)	

Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Rien à court terme hormis aménagement du Col (fiche B3)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Rien à court terme hormis aménagement du Col (fiche B3)

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Rien à court terme hormis aménagement du Col (fiche B3)

Mode opératoire

Pilote : Metz Métropole, Conseil Départemental (propriétaire – gestionnaire de la route touristique)

Partenaires de premier niveau : DREAL, communes

Partenaires de second niveau : Conseil Départemental (propriétaire de parcelles le long de la route touristique), riverains (sensibilisation en lien avec l'élaboration du cahier de recommandations)

Modalités :

✓ Rien à court terme

Coût

✓ /

Lien avec les autres fiches action

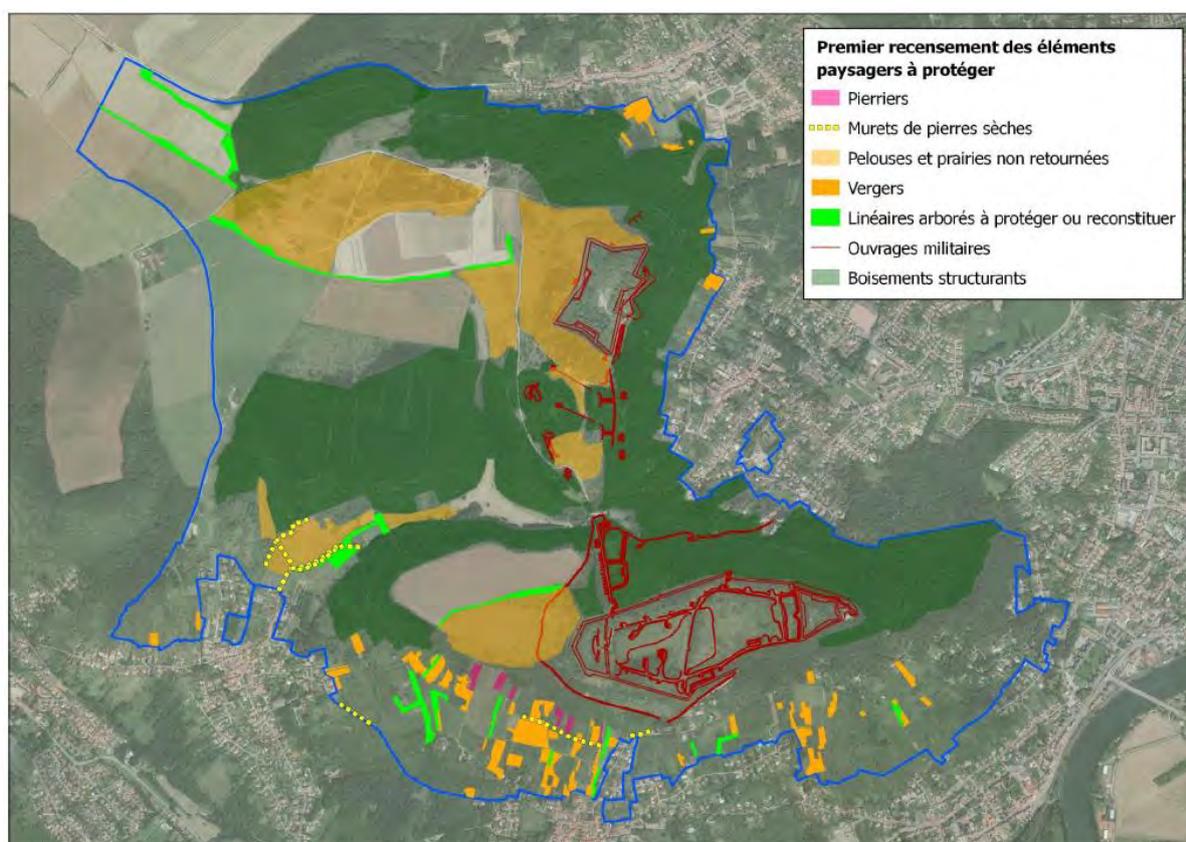
- ✓ Lien avec la fiche B1 pour l'aménagement des itinéraires de découverte (portions à aménager en itinéraires partagés)
- ✓ Lien avec la fiche B2 pour l'ouverture de points de vue le long des deux routes
- ✓ Lien avec la fiche B3 pour l'aménagement du Col de Lessy

B5 – Elaborer un cahier de recommandations pour préserver la qualité paysagère du site

Principe général

L'objectif du plan de gestion est de mettre en place un cahier de recommandations pour l'aménagement du site, que ce soit pour les aménagements d'espaces bâtis ou pour les aménagements et la gestion d'espaces agricoles, naturels ou forestiers.

Il s'agira, en outre, de diffuser le cahier de recommandations auprès des communes et des particuliers, afin de faciliter sa mise en application.



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Elaboration du cahier de recommandations en lien étroit avec le STAP (interne DREAL), illustré et communicant (travail sur l'aspect visuel)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ /

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe exceptionnel : élaboration du cahier de recommandations
DREAL, STAP, MM, Communes, Conseil Départemental (pour lien PAEN) – prévoir des visites de terrain

	2016												2017												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Elaboration du cahier de recommandations (dont réflexion sur l'implantation de bâtiments agricoles)			Elaboration						Sensibilisation (via groupe "animation foncière")																
			*		*			*																	
	* Réunion des groupes "focus"																								

Mode opératoire

Pilote : DREAL

Partenaires de premier niveau : STAP, Metz Métropole, Communes

Partenaires de second niveau : Conseil Départemental et chambre d'agriculture (pour sensibilisation des agriculteurs en lien avec la fiche A3), CAUE

Modalités :

- ✓ 1 groupe exceptionnel qui pourrait se réunir 3 fois pour l'élaboration du cahier de recommandations

Coût

✓ /

Lien avec les autres fiches action

- ✓ Lien avec la fiche A3 pour la diffusion du cahier de recommandations dans le cadre des projets de reconquête agricole des coteaux
- ✓ Lien avec la fiche A5 pour intégrer, dans les outils de gestion des pratiques agricoles, les dispositions du cahier de recommandations
- ✓ Lien avec l'ensemble des fiches pour intégrer, dans les aménagements du plan de gestion, les orientations générales du cahier de recommandations

BILAN OPERATIONNEL BLOC B

ETUDES :

- ✓ Finalisation du Plan de Fréquentation, validation définitive de la carte des itinéraires de découverte, définition des conditions d'entretien des sentiers en lien avec les associations de randonnées (interne, en lien avec l'animateur N2000)
- ✓ Arbitrage sur les 2 ou 3 points de vue remarquables à aménager (interne)
- ✓ Etude de conception balisage / signalétique / petit mobilier / traitement de points noirs paysagers, avec une approche croisée → sécurisation des usagers, médiation des patrimoines, intégration paysagère et écologique des éléments mis en place (externalisé avec BE spécialisé)
- ✓ Définition des modalités de retraitement de la tour Bismark (étude préalable + étude de maîtrise d'œuvre avec un paysagiste opérationnel)
- ✓ Précision des modalités de réaménagement du col de Lessy (étude préalable + étude de maîtrise d'œuvre avec un paysagiste opérationnel)
- ✓ Bilan approfondi des capacités de stationnement dans les villages (étude interne avec enquête auprès des communes, ou portage par l'AGURAM)
- ✓ Elaboration du cahier de recommandations en lien étroit avec le STAP (interne DREAL)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Mise en place d'éléments d'information temporaires (interdiction / prévention des dangers) bien intégrés dans le site (vigilance paysagère forte à rechercher) – traité dans le bloc C
- ✓ Travaux légers d'aménagement des sentiers (sécurisation, traitement de points noirs, points de vue remarquables – sans aménagements lourds), mise en place du balisage définitif et des panneaux d'accueil / information
- ✓ Aménagement de la tour Bismark et du point de vue associé

GOUVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ **Groupe exceptionnel 3 :** *MM, DREAL, EPFL, communes, associations de randonnée*
 - validation des itinéraires, définition des conditions d'entretien, arbitrage sur les points de vue remarquable
 - pilotage et suivi de l'étude de conception (+ suivi des travaux)
- ✓ **Groupe exceptionnel 4 :** *MM, DREAL, communes*
 - Définition des conditions d'aménagement de la tour Bismark et suivi des travaux
 - Suivi de l'étude et des études d'aménagement du Col de Lessy
- ✓ **Groupe exceptionnel 2 (identique à bilan bloc A) :** *DREAL, STAP, MM, Communes, Conseil Départemental (pour lien PAEN)*
 - élaboration du cahier de recommandations

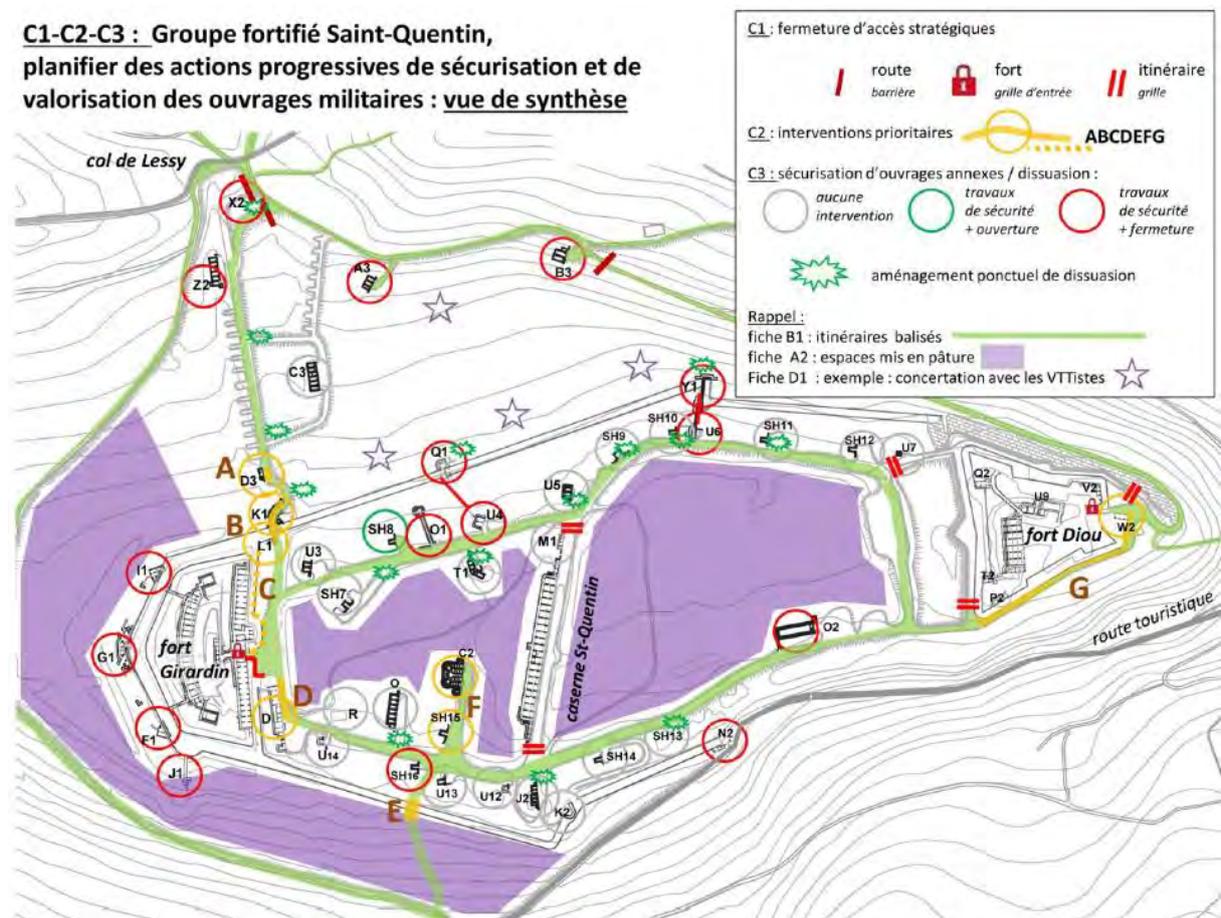
C1, C2, C3 – Intervention sur le Groupe Fortifié St Quentin

Principe général

L'objectif du plan de gestion est de sécuriser un itinéraire de découverte permettant la découverte du Groupe Fortifié (cf. carte des itinéraires fiche B1). Il s'agira de bien mettre en cohérence l'intervention prévue sur le bâti avec les interventions prévues dans le cadre de Natura2000 (mise en pâture, défrichements) et le travail de balisage et de signalétique (travaillé dans la fiche B1 avec une étude spécifique).

Le rapport complet comporte 3 fiches actions. Les interventions prévues feront, concrètement, l'objet d'un travail d'ensemble sur le plan opérationnel.

C1-C2-C3 : Groupe fortifié Saint-Quentin, planifier des actions progressives de sécurisation et de valorisation des ouvrages militaires : vue de synthèse



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Approfondissement des modalités d'aménagement de la batterie de 210
- ✓ Etude de maîtrise d'œuvre pour définir finement les modalités de réalisation des travaux prévus dans le Programme 2015 – 2020 (externalisé)
- ✓ Etudes complémentaires probables dans le cadre de la maîtrise d'œuvre (relevés en particulier)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Interventions préparatoires en attente des études de maîtrise d'œuvre et du Permis de Construire : éléments d'info temporaires, défrichage,...
- ✓ Demandes d'autorisations prévues sur 2016-2017 (PC global valant autorisation spéciale, évaluation d'incidence, dérogation espèces protégées éventuelle, autorisation de défrichage éventuelle)

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe pérenne : suivi des interventions opérationnelles sur les ouvrages militaires
MM, EPFL, DREAL, STAP, Communes

	2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Approfondissement des modalités d'aménagement de la batterie de 210 (petite étude)				*			*				*													
Interventions préparatoires GSQ (éléments d'info temporaires, défrichage,...																								
Etudes de maîtrise d'oeuvre (en lien étroit avec celles de Plappeville, fiche C4) et autorisations																								

* Réunion des groupes "focus"

Mode opératoire

Pilote : MM

Partenaires de premier niveau : EPFL, STAP, DREAL

Partenaires de second niveau : Communes, association pour le chantier de la batterie de 210 (le cas échéant)

Modalités :

- ✓ 1 groupe pérenne à réunir tous les 3 mois minimum

Coût

- ✓ 82 k€ HT chiffrés dans le programme 2015 – 2020 (pour étude de maîtrise d'œuvre uniquement)

Lien avec les autres fiches action

- ✓ Lien avec la fiche A2 pour la mise en place de pâtures clôturées, qui contribuera fortement à sécuriser le site
- ✓ Lien avec la fiche B1 pour la définition de la signalétique et l'identification précise des itinéraires autorisés

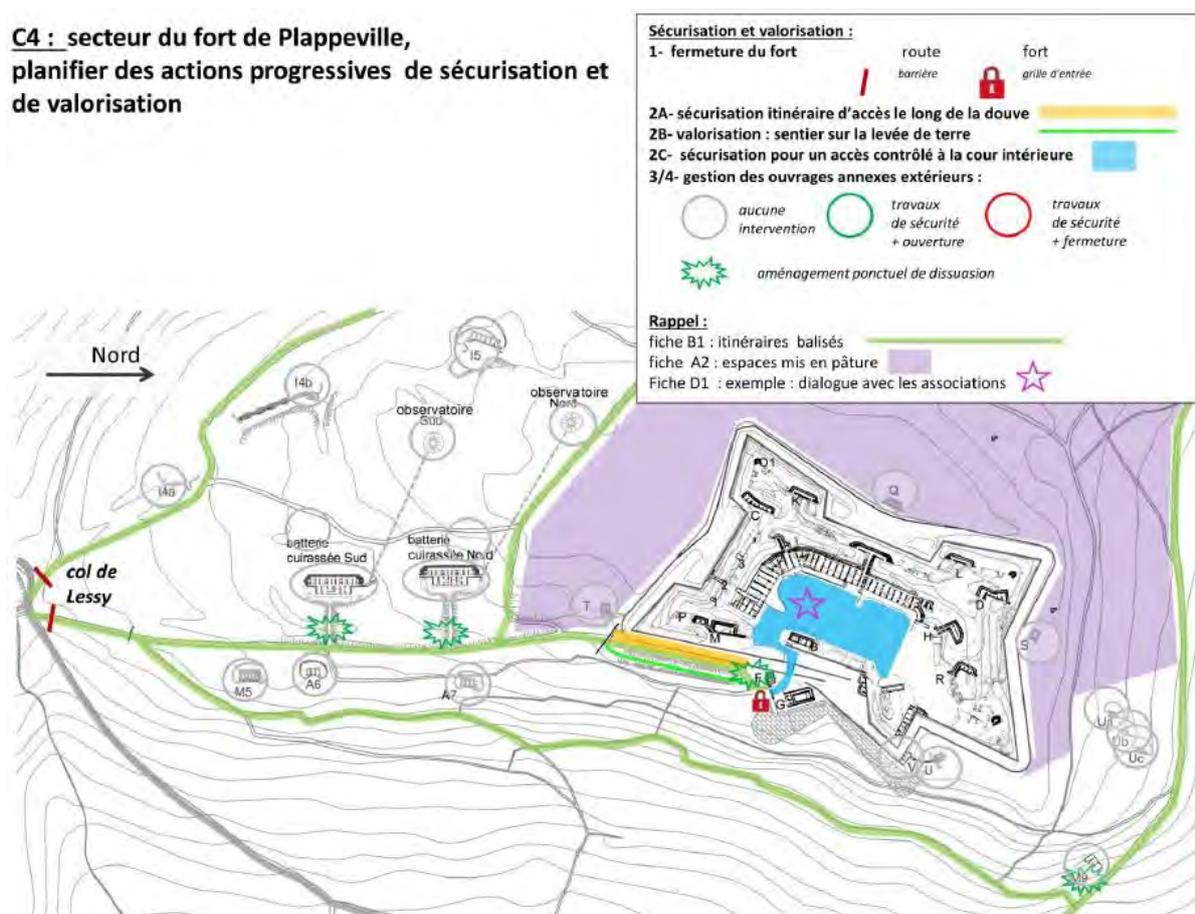
C4 – Intervention sur le fort de Plappeville

Principe général

L'objectif du plan de gestion est double :

- sécuriser la route d'accès au fort de Plappeville, pour dégager des vues sur le fort depuis l'extérieur
- sécuriser progressivement la cour intérieure, avec la possibilité de découverte encadrée (visites accompagnées)

C4 : secteur du fort de Plappeville, planifier des actions progressives de sécurisation et de valorisation



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Approfondissement des modalités d'implication des acteurs associatifs dans l'aménagement du site (interne en lien avec la fiche D2)
- ✓ Etude de maîtrise d'œuvre pour définir finement les modalités de réalisation des travaux prévus dans le Programme 2015 – 2020 (externalisé)
- ✓ Etudes complémentaires probables dans le cadre de la maîtrise d'œuvre (relevés en particulier)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Demandes d'autorisations (Déclaration Préalable valant autorisation spéciale, évaluation d'incidence,

BILAN OPERATIONNEL BLOC C

ETUDES :

- ✓ Approfondissement des modalités d'aménagement de la batterie de 210 (interne)
- ✓ Approfondissement des modalités d'implication des acteurs associatifs dans l'aménagement du site (interne en lien avec la fiche D2)
- ✓ 2 Etudes de maîtrise d'œuvre pour définir finement les modalités de réalisation des travaux prévus dans le Programme 2015 – 2020 (externalisé)
- ✓ Etudes complémentaires probables dans le cadre de la maîtrise d'œuvre (relevés en particulier)
- ✓ Intégration dans le DOCOB des interventions de sécurisation qui bénéficient aux chiroptères (interne)

TRAVAUX (dont autorisations) :

- ✓ Interventions préparatoires en attente des études de maîtrise d'œuvre et du Permis de Construire : éléments d'info temporaires, défrichement,... (groupe St Quentin notamment)
- ✓ Demandes d'autorisations pour le Groupe St Quentin sur 2016-2017 (PC global valant autorisation spéciale, évaluation d'incidence, dérogation espèces protégées éventuelle, autorisation de défrichement éventuelle)
- ✓ Demandes d'autorisations sur Plappeville (Déclaration Préalable valant autorisation spéciale, évaluation d'incidence, dérogation espèces protégées éventuelle, autorisation de défrichement éventuelle) et engagement des premiers travaux

GOVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ **Groupe pérenne 3 : MM, EPFL, DREAL, STAP, Communes**
 - Arbitrage sur les possibilités d'implication des associations (APPAN, batterie de 210)
 - suivi des interventions opérationnelles sur les ouvrages militaires (maîtrise d'œuvre, travaux)

CALENDRIER OPERATIONNEL

	2016												2017														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
Approfondissement des modalités d'aménagement de la batterie de 210 (petite étude)				*			*				*																
Interventions préparatoires GSQ (éléments d'info temporaires, défrichement,...)																											
Etude de maîtrise d'oeuvre GSQ + Permis de Construire				Recrutement Maître d'Oeuvre + CSPS				Etudes avant-projet + projet				Demandes d'autorisation (Permis de Construire)															
				*				*		*		*		*		*		*		*		*					
Etude de maîtrise d'oeuvre Plappeville + déclaration Préalable et premiers travaux				Recrutement Maître d'Oeuvre + CSPS				Etudes avant-projet + projet				Demandes d'autorisation (Déclaration Préalable)				Travaux											
				*				*		*		*		*		*		*		*		*					
Précision des modalités d'implication des acteurs associatifs dans le projet																											
				* Réunion des groupes "focus"																							

D2 – Animer le projet en lien avec les associations et les usagers du site

Principe général

Le plan de gestion définit des orientations relatives à l'animation du projet, avec en particulier le développement rapide d'actions évènementielles sur le site (marche gourmande, balades, chantiers jeunesse, visites et activités pour les journées du patrimoine).

Il est prévu, en outre :

- de réaliser et de mettre en œuvre un programme pluriannuel de médiation des publics,
- de former les acteurs du site aux enjeux de sécurité et au contenu du plan de gestion, afin qu'ils puissent sensibiliser les publics



Priorités opérationnelles 2016-2017

ETUDES :

- ✓ Mise en place d'actions évènementielles sur site (interne)
- ✓ Synthèse des connaissances sur les fortifications, en vue de préciser la stratégie de valorisation, en s'appuyant sur les acteurs du site (associations historiques), l'université de Lorraine, les bases de données de la Défense (interne, avec un stagiaire et/ou un service civique)
- ✓ Conception du programme pédagogique, en lien étroit avec les associations locales (interne avec AMO externalisé) – plusieurs supports sont d'ores et déjà envisagés : itinéraires de découverte thématiques et sentiers d'interprétation, visites « virtuelles », activités artistiques dans les forts, évènements ponctuels (journées des jardins et des vergers, « semaine du St Quentin »...), fiches pédagogiques, guides papier et virtuels (smartphones)...

TRAVAUX (dont autorisations) :

✓ /

GOUVERNANCE (groupes « FOCUS » pérennes / exceptionnels) :

- ✓ Groupe pérenne : Conception puis mise en œuvre du programme pédagogique, suivi des évènements sur site, lien avec les associations
MM, ville de Metz, communes, APPAN, CODEV, associations, DREAL

	2016												2017											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Bilan patrimonial et synthèse des connaissances sur les forts				*				*																
Conception / mise en œuvre du projet pédagogique				*				*	*				*				*				*			
				* Réunion des groupes "focus"																				

Mode opératoire

Pilote : MM

Partenaires de premier niveau : ville de Metz (à préciser), communes, APPAN, CODEV

Partenaires de second niveau : associations, DREAL

Modalités :

- ✓ 1 groupe pérenne à réunir tous les 4 mois minimum

Coût

- ✓ 20 k€ HT pour évènements sur site
- ✓ 10 k€ HT pour la conception du programme de médiation (AMO)
- ✓ 30 k€ pour synthèse patrimoniale sur les fortifications

Lien avec les autres fiches action

✓ /

BILAN GENERAL - GOUVERNANCE

Quatre principaux groupes de travail « pérennes » à solliciter

- ✓ **Groupe pérenne 1 « coordination écologique »** : MM, DREAL, Animateur N2000
 - Approfondissement des conditions de défrichement et réflexion sur les opportunités d'aménagement, avec une approche zoomée par secteur et un regard transversal (paysages / sécurité / pastoralisme / sécurité)
 - Approfondissement des conditions de mise en pâture de l'ensemble des espaces concernés, au fil des défrichements / dégagements paysagers
 - Définition des conditions d'aménagement des itinéraires et points de vue (bloc B) sur les secteurs à enjeux écologique

6 réunions d'ici fin 2017

- ✓ **Groupe pérenne 2 « animation foncière et agriculture »** (en attente de la prise de compétence par Metz métropole en 2017) : MM, DREAL, Communes, Conseil Départemental, SAFER
 - Mise en place et suivi d'un plan d'animation foncière en partenariat avec la SAFER
 - Organisation de la sensibilisation des porteurs de projets agricoles
 - Bilan des baux agricoles

5 réunions d'ici fin 2017

- ✓ **Groupe pérenne 3 « travaux sur les ouvrages militaires »** : MM, EPFL, DREAL, STAP, Communes
 - Arbitrage sur les possibilités d'implication des associations (APPAN, batterie de 210)
 - suivi des interventions opérationnelles sur les ouvrages militaires (maîtrise d'œuvre, travaux)

12 réunions d'ici fin 2017

- ✓ **Groupe pérenne 4 « projet pédagogique »** : MM, ville de Metz, communes, APPAN, CODEV, associations, DREAL
 - Suivi du bilan patrimonial et de la synthèse des connaissances sur les forts
 - Conception puis mise en œuvre du programme pédagogique, suivi des évènements sur site, lien avec les associations

6 réunions d'ici fin 2017

Des groupes « exceptionnels » suivant les besoins

- ✓ **Groupe exceptionnel 1 « Gestion forestière et chasse »** : *MM, DREAL, Communes, Défense, ONF, SM Val de Metz, locataires de chasse*
 - Elaboration du plan de gestion des forêts « défense » en lien avec le SM des Forêts du Val de Metz et avec la Défense (pour travailler sans attendre l'acquisition)
 - Bilan des baux de chasse et élaboration du bail de chasse en lien avec les locataires et la Défense (pour travailler sans attendre l'acquisition)

4 réunions en 2016

- ✓ **Groupe exceptionnel 2 « Qualité paysagère »** : *MM, DREAL, DDT, STAP, Conseil Départemental*
 - élaboration du cahier de recommandations
 - définition des conditions d'implantation des bâtiments agricoles sur le site

3 réunions en 2016

- ✓ **Groupe exceptionnel 3 « balades du St Quentin »** : *MM, DREAL, EPFL, communes, associations de randonnée*
 - validation des itinéraires, définition des conditions d'entretien, arbitrage sur les points de vue remarquable
 - pilotage et suivi de l'étude de conception (+ suivi des travaux)

8 réunions en 2016 et 2017

- ✓ **Groupe exceptionnel 4 « aménagements paysagers »** : *MM, DREAL, communes, EPFL*
 - Définition des conditions d'aménagement de la tour Bismark et suivi des travaux
 - Suivi de l'étude d'aménagement du Col de Lessy

8 réunions d'ici fin 2017

